

Réunion du 5 octobre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2015/417 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin - 214
Politique en faveur de la montagne. Approbation de la
Convention interrégionale du massif des Vosges (CIMV)
2015-2020**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la Convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020 jointe en annexe de la présente délibération

- de prendre acte que la contribution prévisionnelle attendue du Département du Bas-Rhin de l'ordre de 3,69 M€, sera valorisée au travers des politiques sectorielles, en particulier les politiques départementales en faveur du tourisme, sous réserve de la révision à venir des politiques publiques départementales, des compétences telles que définies par la loi NOTRe, et d'autre part des inscriptions budgétaires annuelles votées par l'assemblée départementale

- d'autoriser son président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151005-lmc195538-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/10/15